



N° 24.27

CREATION DE POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 31 mai
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 05 juin 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

- . Vu le budget,
- . Vu le tableau des emplois et des effectifs,
- . Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- . Considérant la procédure de recrutement mise en œuvre pour pourvoir le poste de chef de projet déchets
- . Considérant les candidatures reçues et la décision de recrutement,

Il est proposé : La création d'un poste d'ingénieur

Tableau des effectifs mis à jour

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2CI	1
Rédacteur ppal 1ere CI	2
Adjt administratif	4
Adjt administratif Ppal 2CI	1
Adjt administratif Ppal 1CI	4
Ingénieur	2
Ingénieur Ppal	3
Technicien	1
Technicien Ppal 1CI	3
Agent de maîtrise	4
Agent de maîtrise Ppal	5
Adjoint technique TC	71
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjoint technique Ppal 2CI	34
Adjoint technique Ppal 1CI	48
Grade non statutaire	4
Total général	194

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme. Il certifie la formule exécutoire et les
 formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 05 juin 2024

Michel FAYET,
 Président.

